



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire sans installations de traitement située aux lieux-dits « Bouchon », « Saint-Philip », « Parrat Madame », « Croutsats », « Cageard » et « Las Tres Carterades » sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas-de-la-Balerm

Il sera procédé à une enquête publique de **32 jours, du vendredi 19 février au lundi 21 mars 2016 dates incluses**, sur la demande présentée par Monsieur Christian PERRY, gérant de la SARL ESBTP Granulats, dont le siège social est situé lieu-dit « Pardien » à Saint-Sixte (47220), en vue d'être autorisé à exploiter une carrière alluvionnaire sans installations de traitement située aux lieux-dits « Bouchon », « Saint-Philip », « Parrat Madame », « Croutsats », « Cageard » et « Las Tres Carterades » sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas-de-la-Balerm (47220).

Cette enquête concerne les communes de Saint-Nicolas de la Balerm, Saint-Sixte, Caudecoste, Fals, Layrac, Sauveterre Saint-Denis, Saint-Jean de Thurac, Saint-Pierre de Clairac, Saint-Romain le Noble, Clermont-Soubiran pour le Lot-et-Garonne et Lamagistère et Dunes pour le Tarn-et-Garonne.

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Saint-Nicolas de la Balerm, Saint-Sixte, Caudecoste, Fals, Layrac, Sauveterre Saint-Denis, Saint-Jean de Thurac, Saint-Pierre de Clairac, Saint-Romain le Noble, Clermont-Soubiran, Lamagistère et Dunes pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Saint-Nicolas de la Balerm	lundi et le vendredi de 13h00 à 17h00
Saint-Sixte	lundi, le mercredi et le vendredi de 13h30 à 17h30
Caudecoste	lundi de 13h30 à 18h00 mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h
Fals	mardi de 13h00 à 17h00 mercredi de 9h00 à 12h00 vendredi de 9h00 à 12h et de 13h00 à 17h00
Layrac	lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 samedi de 9h00 à 12h00
Sauveterre Saint-Denis	mardi de 8h00 à 12h00 mercredi de 13h30 à 16h00 vendredi de 8h00 à 12h00

Saint-Jean de Thurac	lundi et jeudi de 8h30 à 12h30 mardi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Saint-Pierre de Clairac	mardi et le jeudi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 samedi de 9h00 à 12h00
Saint-Romain le Noble	lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 jeudi de 13h00 à 17h00
Clermont-Soubiran	mardi de 9h00 à 12h00 jeudi de 14h00 à 17h30
Lamagistère	lundi au mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 mercredi de 14h00 à 17h00 jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Dunes	lundi au vendredi de 9h à 12h30 samedi de 10h à 12h30

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Nicolas de la Balerne, siège de l'enquête publique ou à l'adresse électronique de la mairie à l'attention du commissaire enquêteur :

mairie-stnicolas-de-la-balerme@wanadoo.fr

Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

L'avis d'enquête figurera également sur le site internet de la préfecture www.lot-et-garonne.gouv.fr avec un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger du dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale.

M. Michel SEGUIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de Saint-Nicolas de la Balerne où toutes les observations pourront lui être adressées :

- **Le vendredi 19 février 2016 de 14h00 à 17h00**
- **Le vendredi 26 février 2016 de 14h00 à 17h00**
- **Le vendredi 4 mars 2016 de 14h00 à 17h00**
- **Le vendredi 11 mars 2016 de 14h00 à 17h00**
- **Le lundi 21 mars 2016 de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture et dans les mairies de Saint-Nicolas de la Balerne, Saint-Sixte, Caudecoste, Fals, Layrac, Sauveterre Saint-Denis, Saint-Jean de Thurac, Saint-Pierre de Clairac, Saint-Romain le Noble, Clermont-Soubiran, Lamagistère et Dunes.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le 20 JAN. 2016

Pour le préfet,
le secrétaire général



Jacques RANCHERE